

# Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal de NOORDPEENE

CR 2021-02

19 février 2021

Convocation du 15 février 2021

## Membres présents :

Mmes Nathalie BALZA, Marie-Laure GLORiant, Delphine LUTUN, Marie WYART. MM. Thierry DEHONDT-BEDAGUE, Laurent BALZA, Benoît CATRICE, Emmanuel MONKERHEY, Albert PIETERSOONE, Stéphane SOCKEEL, Benoît DECLERCQ, Bernard VERHAEGHE, René SELOSSE.

## Membres ayant donné pouvoir :

Néant

## Membres absents excusés :

Mme Michèle GUWY

## Vérification du quorum :

M. le Maire vérifie si le quorum du conseil municipal est atteint. Le quorum du conseil municipal est atteint.

## Secrétaire de séance :

M. le Maire demande à l'assemblée qui souhaite assurer le secrétariat de séance. Marie-Laure GLORiant lève la main et exprime le souhait de le faire et de le fournir rapidement. Le Conseil est d'accord à l'unanimité des membres présents.

## Validation du compte-rendu du conseil précédent :

Le secrétaire de mairie a fait parvenir à l'ensemble du conseil une copie du compte-rendu effectué par la secrétaire de séance du 15 janvier 2021, Marie-Laure GLORiant. Le compte-rendu a été adopté à l'unanimité des membres présents.

Puis M. le Maire, qui préside la séance, est passé à l'ordre du jour.

- Autorisation de signature et de lancement de procédure de marché public pour le chemin piétonnier :

Pour faire suite au projet de création d'un chemin piétonnier sur la Route de Saint-Omer (RD55) entre le croisement rue de l'Église et la Ferme du Couvent, une autorisation de signature doit être fournie à M. le Maire par le conseil municipal afin d'engager et de poursuivre jusqu'à son terme la procédure de marché public. Pour rappel, le Département a été accordé à hauteur de 30 000 € pour le financement des travaux, concernant les amendes de polices. Une demande de subvention par le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale est en cours. La délibération a été prise d'accorder à l'unanimité des membres présents cette autorisation de signature. Une remarque a été formulée par M. Benoît Declercq sur le fait de ne pas réduire la route pour permettre la bonne circulation de tous les véhicules à forte largeur : une demande sera formulée au propriétaire de la parcelle adjacente afin d'en acquérir une infime partie pour ne pas réduire la voie de circulation.

- Convention entre le Département et la Commune pour le chemin piétonnier :

Pour faire encore suite à ce même dossier, une autorisation de signature pour la convention entre le Département et notre commune doit être faite afin d'engager les travaux. Celle-ci a été accordée à l'unanimité des membres présents.

- Autorisation de signature et de lancement de procédure de marché public pour l'Église :

Afin de démarrer les travaux de l'église (Première tranche : tour et clocher), une autorisation de signature doit être faite afin de démarrer la procédure de marché public. Celle-ci a été approuvée à l'unanimité des membres présents. Le permis de construire de l'architecte, Mme T'Kindt a été réceptionné et un dossier à destination de la Fondation du patrimoine pour débiter un financement participatif auprès des particuliers, pour les travaux est actuellement en construction.

- Achats de terrains route de Saint-Omer :

Avec validation à l'unanimité des membres présents, des parcelles situées route de Saint-Omer seront achetées par la commune. Le coût sera de 15 €/m<sup>2</sup> soit un total de 2 163 € pour 1442 m<sup>2</sup>.

- CVAE :

Le sujet a déjà été évoqué en décembre 2020, la commune de Noordpeene comme plusieurs communes environnantes est classée en zone de revitalisation des commerces (Zocomir) depuis le 1er janvier 2021. Une délibération doit être prise pour que les entreprises présentes et celles qui se forment durant l'année, qui cumulent 2 critères supplémentaires : entreprise de moins de 11 salariés, réalisation d'un chiffre d'affaires annuel hors taxe inférieur à 2 millions d'euros ou à un total de bilan inférieur à 2 millions d'euros puissent bénéficier de l'exonération de leur CFE et leur CVAE. Les membres présents ont voté à l'unanimité pour le déclenchement du dispositif. Les entreprises noordpeenoises concernées sont invitées à remplir leur dossier pour bénéficier de cette exonération.

- Délibération de lancement du projet terrain de football :

M. le Maire donne la parole à M. Albert PIETERSOONE en charge du projet.

Les 12 communes de la CCFI, accueillant les membres de l'US Pays de Cassel ont chacune fourni un courrier avec un accord de principe pour le projet : ces courriers seront confiés à M. Valentin Belleval, président de la CCFI. Une rencontre avec M. BOSCHETTI, responsable football et relation avec la fédération au Département du Nord et M. DUTHOIT, également du département qui aide à la rédaction des dossiers de subvention s'est déroulée le 18 février. Le dossier de subvention auprès du Département du Nord est à déposer au plus tard le 16 avril 2021 : une rencontre avec l'architecte du projet s'est tenue le 19 février et tout est actuellement mis en œuvre pour que la demande de subvention soit effectuée dans le délai imposé (récolte des devis, géomètre...). Une réunion avec les 12 maires concernés et M. Belleval se tiendra dans quelques jours. Le lancement officiel du projet football a été validé à l'unanimité.

- Site internet :

Après plusieurs réunions de la commission Communication, le site internet est en ligne. Il est accessible à l'adresse suivante : [www.noordpeene.fr](http://www.noordpeene.fr) . Les onglets vont être alimentés au fur et à mesure par la commission, une réunion est prévue dans les prochains jours.

- Achat salle paroissiale :

Le projet d'achat de la salle paroissiale avait déjà été abordé en 2014, mais aucun accord n'avait été trouvé. La commune a l'abbé Damien et contacté le conseil économique du diocèse qui ont validé à l'unanimité la vente de la salle paroissiale. Les domaines ont estimé le bâtiment et ont déduit les frais d'entretien déjà pris en charge par la commune : le montant s'élève à 65 000 €. Une négociation pour un achat à 60 000 € a été faite et approuvée par le conseil économique du diocèse et l'abbé Damien. La commune fera donc l'acquisition de la salle paroissiale pour ce montant qui équivaut à celui de la vente des anciens services techniques situés route de Saint-Omer.

- Communications et questions diverses :

#### ***Triathlon Chtriman – Ville de Gravelines***

Le triathlon Chtriman passera par Noordpeene et 13 signaleurs doivent être mobilisés pour cet événement.

#### ***Achat de l'auberge***

Le conseil municipal a validé à l'unanimité la signature de la convention entre la commune et l'EPF afin de débiter l'achat de l'auberge.

#### ***Entretien des ponts-routes***

Une réunion s'est déroulée à la CCFI le 4 février dernier concernant l'entretien des ponts-routes. Pour rappel, la commune possède un pont-route communal rue de l'église.

### **Contribution « Défense Extérieure Contre l'Incendie » 2021 – SIDEN/SIAN**

La commune ayant adhéré au dispositif DECI, elle doit régler une cotisation de 5€ TTC x Nombre d'habitants soit un montant de 3990 € TTC.

### **Don au conservatoire d'espaces naturels Hauts-de-France**

La commune a réceptionné une demande d'adhésion et de don de la part du Conservatoire d'espaces naturels Hauts-de-France : leur investissement et leur partenariat avec la CCFI permettent de proposer à titre gratuit d'animations pour l'école, mais aussi pour le grand public. Sachant que nous avons bénéficié de 3 animations à ce titre, les conseillers ont décidé à l'unanimité d'adhérer en tant que collectivité et de leur accorder un don de 50 € en remerciement des actions menées sur la commune.

### **Entretien des cloches**

L'entreprise Paschal propose un contrat pour l'entretien des cloches (contrôle, entretien, vérification sécurité électrique et mécanique des équipements, mise à l'heure). Un devis leur sera demandé.

### **Plan d'évacuation – Salle Paul Hazard et église Saint-Denis**

Pour respecter les règles de sécurité des Établissements Recevant du Public, ces deux plans d'évacuation complets sont manquants. Un devis a été validé auprès de la société DPI d'un montant de 365.95 € HT

### **Déplacement des panneaux d'entrées d'agglomération route de Zuytpeene**

Ces panneaux seront déplacés au niveau du croisement entre cette route et le chemin du Tom afin de casser la vitesse dans ces virages.

### **Délibération pour les subventions du Département au titre des Projets territoriaux structurants – Appel à projets / Projet Football**

Il a été validé à l'unanimité des membres une délibération permettant le commencement de la construction des dossiers de subventions départementales pour le projet.

### **Tables et chaises maternelles pour la restauration scolaire / nouveaux lits pour les classes de maternelles**

Pour faire suite au don de l'association Noo3D, plusieurs devis pour des chaises et des tables maternelles ont été effectués. La commande comportera 10 tables (47,25 € TTC/unité) et 40 chaises (17,50 € TTC/unité) ainsi qu'un chariot de transport d'une valeur de 205 €. Le montant total s'élève donc à 1 762,36 €.

Suite à une demande de Mme KERCKHOVE, institutrice, un devis a également été fait afin de renouveler les lits pour la sieste en maternelles, car ils sont anciens et difficiles à entretenir correctement : le coût s'élève à 379 € TTC pour 10 lits.

### **Externalisation du fleurissement**

René SELOSSE et Michelle GUWY ont rencontré la société DV Espaces Verts basée sur Noordpeene. Plusieurs devis ont été faits : fleurissement de la mairie, du monument aux morts, rue de l'église, Chapelle Notre Dame de Lourdes, entrées de village route de Zuytpeene, route de Saint-Omer (entrée venant de Clairmarais et d'Arnèke). Un groupe de réflexion quant à l'engagement des travaux de fleurissement a été formé, il se compose de Michelle GUWY, René SELOSSE, Barnard VERHAEGHE et Isabelle MARCANT.

### **Assignation de la commune au tribunal administratif**

La commune de Noordpeene est assignée au tribunal administratif de Lille par M. et Mme MALLEVAY pour 4 permis de construire. Avec l'accord à l'unanimité du conseil, M. le Maire représentant la commune prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la défense de la municipalité. Le conseil municipal autorise M. le Maire, Thierry DEHONDT-BEDAGUE d'ester en justice.

### **Boîte à Idées**

Une boîte à idées a été conçue par Delphine LUTUN et sera prochainement mise en place. Les habitants seront informés par courrier et sur le site internet pour les modalités.

### ***Démonstration Élagage des saules têtards***

En partenariat avec la CCFI et Yser Houck, la commune vous propose à la population une démonstration d'élagage des arbres têtards par M. Gruson, professionnel. Il expliquera les rudiments pour bien élaguer vos arbres, et ce, en toute sécurité. Cette démonstration gratuite se déroulera le 6 mars 2021, rendez-vous 10h à la mairie. Le nombre de participants est limité, inscription OBLIGATOIRE par mail : [nguillaume@cc-flandreinterieure.fr](mailto:nguillaume@cc-flandreinterieure.fr) ou par téléphone au 03 74 54 00 70 (demandez Nathan Guillaume).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h39.

Thierry DEHONDT

Benoît CATRICE

Albert PIETERSOONE

Laurent BALZA

Nathalie BALZA

Marie-Laure GLORANT

Emmanuel MONKERHEY

Stéphane SOCKEEL

Marie WYART

Benoît DECLERCQ

Delphine LUTUN

René SELOSSE

Bernard VERHAEGHE